



Sainte-Cécile-de-Milton

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ**

Mesdames,
Messieurs,

En vertu des lois régissant les municipalités du Québec, en ma qualité de maire, j'ai le devoir de vous faire part de la situation financière de la municipalité. Le rapport doit contenir certains éléments.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

✚ ÉTAT DES RÉSULTATS

Revenus	3 366 978 \$
Charges	2 457 416 \$
Excédent de l'exercice	909 562 \$

✚ EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ACCUMULÉ ET L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent de fonctionnement non affecté accumulé qui était de 1 385 683\$ au 31 décembre 2018 s'élève à 458 512 \$ au 31 décembre 2019. Alors que l'excédent accumulé qui était de 9 925 317\$ au 31 décembre 2018 s'élève à 10 834 879 \$ au 31 décembre 2019.

✚ IMMOBILISATIONS

Les actifs immobilisés de la municipalité, soient l'ensemble des bâtiments et des structures municipales, ont une valeur amortie de 9 908 453 \$ au 31 décembre 2019, comparativement à 8 177 047 \$ au 31 décembre 2018.

✚ DETTE À LONG TERME

La dette à long terme s'élève à 317 552 \$ au 31 décembre 2019, comparativement à 350 461 \$ au 31 décembre 2018.

✚ RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération versée aux membres du conseil municipal pour 2019.

	Rémunération	Allocation	Total
Maire :	19 160 \$	8 755 \$	27 915 \$
Préfet à la MRC :	50 155 \$	8 012 \$	58 167 \$
Chacun des Conseillers :	6 381 \$	2 918 \$	9 299 \$

Ceci complète les devoirs et responsabilités prescrites par l'article 176.2.2 du code municipal.

Je remercie les membres du conseil et l'ensemble du personnel municipal pour leur soutien et collaboration. Nous vous réitérons notre engagement à prendre les meilleures décisions afin d'améliorer votre qualité de vie.

Vous êtes notre raison d'être.

Paul Sarrazin, maire